

**ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE**No. _____
SECRET/291
5 août 1982

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5Liste XXXII - Autriche

La Mission permanente de l'Autriche a fait parvenir au secrétariat la communication suivante en date du 26 juillet 1982.

J'ai l'honneur de me référer au document du GATT TAR/28 en date du 26 octobre 1981, par lequel l'Autriche a fait savoir aux PARTIES CONTRACTANTES que, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article XXVIII de l'Accord général, elle se réservait le droit de modifier la Liste XXXII - Autriche, pour la période commençant le 1er janvier 1982.

Comme suite à cette notification, et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Autriche a l'intention de retirer, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les concessions suivantes reprises dans la Liste XXXII - Autriche:

Numéro du tarif	Désignation des produits	Droits conventionnels
ex 07.02	Légumes et plantes potagères, cuits ou non, à l'état congelé, à l'exception des pommes de terre	20%
20.02 A - 5 ex C	Haricots verts, petits pois, carottes et jardinières contenant au moins un de ces légumes; épinards	370 schillings

Les statistiques correspondantes des importations sont jointes à la présente note.

L'Autriche est disposée à procéder à des négociations ou à des consultations en conformité des dispositions de l'article XXVIII applicables en l'espèce. Les demandes de telles négociations ou consultations devront être présentées dans un délai de 60 jours à compter de la date de la publication du document du GATT qui portera la présente notification à la connaissance des parties contractantes.

Importations de l'Autriche

(en milliers de schillings autrichiens)

ex 07.021979

Total	55 019
CEE	32 845
République sud-africaine	4 263

1980

Total	69 988
CEE	46 127
République sud-africaine	8 685

1981

Total	92 928
CEE	60 972
République sud-africaine	10 736

Valeur moyenne des échanges pendant la période 1979/80/81:

Total	72 645
CEE	46 648
République sud-africaine	7 895

ex 20.02 A 5 C*1979

Total	13,3
Principal fournisseur: CEE	

*1980

Total	14,4
Principal fournisseur: CEE	

*1981

Total	13,4
Principal fournisseur: CEE	

Valeur moyenne des échanges pendant la période 1979/80/81:

Total	13,7
Principal fournisseur: CEE	

* On ne dispose pas de statistiques détaillées pour ces années.